

Interpellation présentée par le député:

M. Alain Charbonnier

Date de dépôt : 12 juin 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Malgré l'absence de grues, verrons-nous un jour des logements d'utilité publique?

Considérant :

1. la signature du protocole d'accord sur le logement, le 1^{er} décembre 2006, par les membres du groupe de concertation logement, soit le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Chambre genevoise immobilière (CGI), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Intercaisses et le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL),
2. la conférence de presse tenue le 1^{er} décembre 2006, notamment par MM. Pierre-François Unger, alors président du Conseil d'Etat, et Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, sur les Enjeux et mise en œuvre de cet acte décisif pour la relance de la construction de logements,
3. le rapport de la Commission du logement chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat pour la construction de logements d'utilité publique PL 10008-A adopté par le Grand Conseil, le 24 mai 2007, par 89 oui et 3 abstentions,

4. les déclarations de Mark Muller lors de la séance du Grand Conseil du 24 mai 2007, soulignant : "Cette marche en avant vers plus de logements à Genève commence donc demain. Elle passera par les Vergers à Meyrin; elle passera par la Chapelle-les-Sciers à Plan-les-Ouates et à Lancy; elle passera par Thônex et les communaux d'Ambilly (...)",
5. les grues que le Parti socialiste attend toujours... selon les déclarations de M. Unger qui déclarait à l'Illustré : « On va construire quelque 2500 logements par an dans les 3 ans à venir. Vous verrez des grues aux Vergers à Meyrin en 2007, à la Chapelle-les-Sciers en 2008 et aux Communaux d'Ambilly en 2009. »,
6. l'entrée en vigueur de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) après sa modification au 31 juillet 2007,
7. le besoin toujours plus pressant de logements à loyers abordables, tant pour les classes sociales modestes, défavorisées ou précarisées, que pour les classes moyennes,
8. la nécessité de voir si les effets attendus se déploient sur les logements neufs et si les volontés affichées par le Conseiller d'Etat en charge du DCTI se concrétisent,

Ma question est la suivante :

Combien de requêtes en autorisation de construire, en application de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), ont-elles été délivrées depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 31 juillet 2007 ? Sur combien de logements par catégories portent-elles, et, plus précisément, combien de LUP seront ainsi créés, et où ces logements se situent-ils ? Etant précisé, une nouvelle fois, que ces questions portent sur les logements nouvellement construits et non sur des bâtiments déjà existants.